



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°250 du 6 novembre 2015

SOMMAIRE

- Compte rendu de la réunion au ministère sur l'agenda social
- Décisions de la CE du 4 novembre
- Compte rendu de la réunion du groupe permanent ESR « Europe » de l'IE



*Compte Rendu CGT de la réunion de mise
en place de l'agenda social du MESR
du 2 novembre 2015*

Notes de réunion validée par la délégation

Toutes les organisations syndicales représentées au CT MESR sont présentes avec en plus la CPU, représentée par un chargé de mission.

Pour la CGT : Daniel STEINMETZ et Jean KISTER (SNTRS), Clément SCHERTZ (UN CGT Crous).

La réunion est introduite par Thierry Mandon, secrétaire d'Etat. Il rappelle l'importance de cet agenda qui fait suite à la signature du protocole entre certains syndicats et la CPU en février 2014. Le ministère a attendu les élections professionnelles de décembre 2014 pour avoir « une situation stabilisée ». Ils ont décidé d'inviter à ces négociations tous les syndicats représentés au CT MESR, signataires ou pas du protocole de 2014. Il indique qu'il y a une forte attente des personnels de l'ESR et que la situation a changé suite aux évolutions récentes avec l'autonomie des universités. Le dialogue social n'est plus là seulement pour désamorcer les conflits mais c'est un moyen de préparer le changement dans un univers d'acteurs plus autonomes. Le ministère doit repenser son rôle. Mais la gestion déconcentrée n'est pas contradictoire avec le pilotage. Thierry Mandon présente les 5 groupes de travail et les fiches de cadrage dont un jeu est distribué en séance.

GT1 : suivi de la situation des contractuels

GT2 : mobilité

GT3 : responsabilité sociale de l'employeur

GT4 : missions et perspectives de carrière

GT5 : régimes indemnitaires.

L'opération sera pilotée par la DRH, Mme Gaudy. Celle-ci précise :

Chaque groupe se réunira une fois d'ici le 15 décembre 2015. Sur les questions indemnitaires, les directions d'organismes seront invitées (PEDR, RIFSEEP). Pour le GT4, on tiendra compte de l'agenda du PPCR, qui prévoit des négociations au 2eme semestre 2016. On tiendra compte de missions pédagogiques des enseignants chercheurs. On regardera aussi la question de l'intéressement prévu dans la loi LRU.

Calendrier des premières réunions qui se tiendront rue Regnault. :

2 décembre 14 h 30 GT1, 10 décembre 9H30 GT2, 17 novembre 9H30 GT3, 24 novembre 14H30 GT4, 15 décembre 15H30 GT5

Thierry Mandon ajoute qu'il y aura un premier bilan sur tous les groupes de travail dans douze mois.es interventions des OS se tiennent dans l'ordre des résultats au CT MESR.

Daniel Steinmetz présent dans la délégation FERC pour le SNTRS-CGT lit la déclaration qu'ils avaient transmise, construite sur la base du texte mis en débat le 29 octobre. Ce texte complété de quelques interventions reprend les points contenus dans le texte voté au Bureau fédéral FERC du lundi 2 novembre « la CGT dénonce le cadre de ces négociations sur le calendrier, la présence de la CPU, le contenu des fiches avec par exemple le RIFSEEP, et l'exigence de vraies négociations avec des moyens budgétaires nécessaires ».

Résumé des interventions des autres organisations

Le SNPTES commence son intervention : Enfin les négociations commencent. Souhaite une sixième fiche sur le dialogue social. Regrette les opérations déjà bouclées (Referens). Dénonce l'allégement de la fiche 4 qui incluait la carrière des catégories A. Demande la suppression des AI et leur passage en IE. Le SNPTES attend de mesures pour les IE et les IR. Opposé à l'individualisation des primes et au RIFSEEP.

La CFDT regrette le retard et constate des limites importantes dans les fiches de cadrage. Le dialogue social doit être un sujet à part entière. La PEDR n'est pas satisfaisante pour les EC non plus. La CFDT tient à la présence de la CPU.

FSU Rejoint la CGT sur la dénonciation de la précarité qui monte. La situation est dégradée pour l'ensemble des personnels. Les choses avancent ailleurs ex le CNRS veut mutualiser les ITA. Il faut débloquer la carrière des CR1. Aborder le problème de la retraite (fond de pension européen RESAVER). Revoir l'ensemble de primes. La PEDR est une prime idéologique qu'il faut supprimer. Les primes doivent être équivalentes dans les établissements.

UNSA se félicite. Veut du concret pour les collègues. Ne pas oublier les CROUS. Le RIFSEEP doit être commun à tous les établissements.

FO s'oppose à la politique du gouvernement, contre la politique de site et le RIFSEEP. Refuse la présence de la CPU et le cadre des négociations.

Sud : quelle marge de manœuvre ? Il faut des engagements budgétaires, suspendre le RIFSEEP, plan de titularisation, financements récurrents, aborder la question du contrat doctoral

La CPU (représentée par un chargé de mission M Cassagrande) en réponse à notre intervention rappelle qu'elle se situe dans le cadre du statut général de la fonction publique et des statuts nationaux, mais sa présence se justifie car la gestion se fait au niveau local. S'inquiète du calendrier du RIFSEEP,

Sur le RIFSEEP, la CGT rappelle que la plupart des OS ont demandé un RDV à Thierry Mandon et au cabinet et que cela ne doit pas passer par les services.

Thierry Mandon conclut : on n'a pas fini avec les mutations du système, la Stranes et le choc numérique ? Ces évolutions doivent être concertées. Il reverra en bilatérale l'ensemble des OS en février 2016.

Pour info : Les échanges d'après séance et plusieurs déclarations montrent que l'ensemble des syndicats présents annonce qu'il participera aux groupes de travail et au processus, y compris FO et Sud. Aucune organisation n'a présenté de préalable pour participer aux groupes de travail même si plusieurs organisations contestent comme nous la présence de la CPU, le calendrier, ou le contenu des fiches.

Remarque que souhaite apporter Daniel Steinmetz: Après ces échanges, compte tenu de la présence de toutes les organisations dans ces groupes de travail, il serait dommageable pour la CGT de ne pas être présente.

Intervention prononcée au nom des représentants CGT

La rentrée universitaire s'annonce une nouvelle fois difficile. L'afflux des 45000 étudiants supplémentaires ne sera pas financé à la hauteur nécessaire par les 65 ou même 165 millions d'euros supplémentaires accordés aux universités (programme 150).

L'état de l'immobilier universitaire est alarmant et rien ne se règlera à moyen terme quand on choisit de faire baisser les crédits des CPER de 48%.

Le gel du budget de la recherche, appelé « sanctuarisation » ne fait que sanctuariser les difficultés des laboratoires dans leur épuisante course aux financements. Nous ne pouvons que condamner cette expression d'auto satisfaction quand la précarité reste aussi massive et qu'aucune perspective n'est offerte aux dizaines de milliers de chercheurs et techniciens en CDD.

Nous savons pourtant que l'élévation du niveau de qualification et le développement de la recherche sont deux facteurs essentiels pour relancer l'activité économique et sociale de notre pays. L'engagement de l'Etat est essentiel et les services publics dont il a la responsabilité doivent être l'outil de cette dynamique.

La question du financement est bien évidemment centrale. Pour la CGT, les milliards investis dans le CICE ou le CIR qui ont d'abord pour effet de contribuer à la préservation des ressources du Capital, vont à l'encontre des besoins énoncés précédemment : ils ont beaucoup plus d'impact sur l'augmentation des dividendes que sur l'investissement productif ou la recherche. Il faut transférer massivement ces ressources notamment pour investir dans la formation et la recherche publique.

Nous ne pouvons aborder les enjeux du dialogue social enfin ré-ouvert au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sans prendre en compte ce contexte.

C'est indispensable pour faire face à la demande mais aussi pour en finir avec des maux qui gangrènent nos services publics depuis trop longtemps : précarité, bas salaires, manque cruel de moyens de fonctionnement et d'investissement. Il faut sortir des logiques de précarisation par un plan général de titularisation qui concerne l'ensemble des catégories y compris les personnels ouvriers des CROUS.

Si nous nous félicitons de la reprise de ce dialogue, nous continuons d'en contester le cadre : l'ensemble des questions ouvertes ne peuvent se limiter aux seuls 5 groupes de travail. La CGT demande que les débats soient élargis à l'ensemble de la politique salariale. Si la négociation sur le point d'indice relève du ministère de la fonction publique, la rénovation des grilles et la réparation urgente des inégalités entre chercheurs et enseignant-chercheurs d'une part, d'autre part ITA et ITRF et plus généralement entre toutes les catégories de notre ministère et celles des autres ministères d'autre part, relèvent du MESR.

Il n'est pas normal que la carrière des A type du MESR, à savoir les ingénieurs d'études soit en tel décalage avec les A type de la fonction publique à savoir le corps des attachés. Dans notre ministère, il faut revoir l'ensemble des grilles des corps de catégories A, ainsi que les rémunérations des catégories B et C.

Cela passe aussi par une augmentation substantielle des primes pour rattraper le niveau de celles des autres ministères. Mais cela ne doit pas se faire dans la logique d'individualisation proposée à travers le RIFSEEP. Nous condamnons cette logique et réaffirmons que la rémunération doit être liée au grade. Cette augmentation nécessaire des primes doit s'accompagner d'une intégration progressive de celles-ci dans le traitement indiciaire, en poursuivant le mouvement amorcé trop timidement dans le projet de PPCR.

Concernant les responsabilités sociales de l'employeur, nous affirmons qu'elles doivent s'exercer dans le cadre du statut général de la fonction publique. Nos établissements, universités et organismes, connaissent hélas les dérives constatées dans de nombreux secteurs économiques en matière de conditions travail avec des phénomènes d'autant plus inquiétants que l'absence de respect des CHSCT laisse personnels seuls face à des atteintes aux droits et libertés.

Avant de conclure, il est nécessaire de reposer la question du rôle de la CPU dans ce calendrier social. La CPU est présente et les directions d'organismes absentes. Doit-on en conclure que le ministère envisage à terme de transférer une partie de ses prérogatives vers la CPU et lui donner ainsi un rôle central au détriment des organismes nationaux ?

Nous réaffirmons d'une part la responsabilité nationale des organismes de recherche et d'autre part que les statuts des personnels des universités et des organismes doivent rester des statuts nationaux.

Décisions Commission Exécutive du 4 novembre 2015

Motion votée par 17 Pour et 6 Absentions

Lundi 2 novembre s'est tenue au ministère la première réunion de mise en place de l'agenda social. Celui-ci décliné en 5 groupes de travail est loin de pouvoir aborder l'ensemble du contentieux revendicatif, à commencer par la précarité et les revendications salariales.

Pour élargir le contenu de cet agenda à l'ensemble de nos revendications, il sera essentiel que les personnels interviennent dans les mois à venir. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT a décidé de participer aux réunions des groupes de travail : informer les personnels, porter leurs revendications, les appeler à se mobiliser, nous semble essentiel dans une période difficile pour la recherche publique et les universités, toutes deux mises à mal par les choix d'austérité du gouvernement.

Autres décisions :

Convocation du CSN pour le 28 janvier 2016

- 1^{er} point à l'ordre du jour du CSN : élaboration de grilles revendicatives
- Invitation d'un membre de la direction confédérale dans le cadre de la préparation du Congrès de la CGT

CN de l'UGICT-CGT du 25 et 26 novembre 2015

- Délégués : Daniel Steinmetz pour le 25 novembre
 - Jean-Pierre Fitoussi pour el 25 et 26 novembre
- Vote à l'unanimité

CN de la FERC 26 et 27 novembre 2015

- Transformer les mandats consultatifs en mandats délibératifs, Lorena Klein, Jean Kister et Lise Caron
 - Daniel Steinmetz, Alain Aymard (retraité) seront délibératifs
- Vote à l'unanimité

Mise en place d'une enquête sur les mutualisations des recrutements et sur les postes mutualisés

Décision de l'envoi d'une lettre ouverte aux DU

CR de la réunion du groupe permanent ESR « Europe » de l'IE

Pays représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Roumanie, Serbie, Suède. Observateur : Australie.

La délégation française : 1 FERC-CGT (SNTRS), 4 FSU (2 SNCS, 1 SNESUP, 1 SNES) et 1 UNSA. Bon travail intersyndical qui doit s'approfondir : pour l'instant, la FSU étant plus ancienne dans le groupe, elle en connaît mieux le fonctionnement et fait des propositions. Notre souhait que ces réunions (2/an) soient mieux préparées en amont a été entendu. Il est à noter que tous les syndicats de la FSU participent ensemble à l'élaboration de la politique internationale et arrivent à se mettre d'accord sur la participation aux instances internationales.

En Europe les syndicats co-gestionnaires sont les plus nombreux. La tradition syndicale ancienne des pays socia-démocrates n'est pas contestée par les nouveaux arrivants. Les Français CGT et FSU sont minoritaires, mais leurs interventions et propositions sont appréciées, car les collègues syndicalistes se voient en premier lieu comme des défenseurs des intérêts des salariés et non comme des institutionnels.

Les dirigeants de l'IE : certains sont des fonctionnaires, non des syndicalistes. Mais certains autres sont issus des rangs syndicaux et réagissent ayant toujours en vue la défense des collègues. La FSU soupçonne certains fonctionnaires de négocier en cachette avec la Commission et de vouloir imposer des décisions. Cependant, comme ce groupe n'est pas décisionnel et que les décisions de l'IE sont le fruit d'une longue maturation, il est toujours utile de « déranger » les fonctionnaires devant tous les autres. Les syndicalistes de l'IE y sont sensibles.

Les rapports introductifs sont faits soit par des dirigeants de l'IE, soit par des « extérieurs », des fonctionnaires européens (ils se présentent eux-mêmes comme *civil servants* sans pouvoir politique, ce qui est inexact). Il est intéressant de les écouter, car on se familiarise avec leur discours qu'on est amené à déconstruire, ce qui n'est pas chose aisée car ces *civil servants* sont en fait des personnes rompues à la rhétorique des milieux dirigeants européens.

"En bleu, les commentaires syndicaux"

Ordre du jour

1. Approbation du CR précédent (mars 2015)
2. Revue du congrès mondial d'Ottawa (juillet 2015)
3. Le « dialogue social » dans l'ESR : place des syndicats et des associations dites professionnelles pour défendre les intérêts des travailleurs de l'ESR
4. La réunion ministérielle d'Erevan et les mobilisations dans les pays à l'appel de l'IE
5. Préparation du prochain congrès de la CSEE (15-18.12.2016)
6. Relations internationales (Europe avec le reste du monde)
7. TAFTA et conséquences pour l'éducation
8. Partenariats universités-entreprises (dans le cadre d'ERASMUS +)
9. Présentation de RESAVER (fonds de pension pan-européen pour la retraite complémentaire des personnels de l'ESR)
10. Recherche et innovation « responsables » : programme « recherche avec et pour la société 2016-2017 » d'H2020 où les syndicats pourraient participer

N.B. Les présentations des points 7, 8 et 9 sont envoyées séparément (elles n'étaient pas dans les documents préparatoires).

1. **Le CR de la réunion de mars 2015 :** la FSU se plaint que la présentation ne reflète pas les discussions, surtout pas de mention des critiques concernant RESAVER. Demande de modification pour les inclure. Martin Rømer (MR, directeur européen de la CSEE, co-président de la séance) explique que c'étaient juste « des discussions » et qu'il n'est pas demandé « de prendre des décisions, ni en mars, ni aujourd'hui ». Mais Jens Vraa-Jensen (JVJ, qui a présidé la réunion pendant les deux jours) pense qu'il faut les ajouter. Un nouveau CR complété sera envoyé.

2. **Congrès d'Ottawa** : JVJ et MR pensent qu'il est en progrès par rapport aux précédents, de bonnes décisions ont été prises qu'il faut maintenant pouvoir exploiter pour aller plus loin. Les Autrichiens trouvent positive une discussion sur la propriété intellectuelle et les rapports avec l'union internationale pour la protection de la propriété intellectuelle.
3. **Le « dialogue social » dans l'ESR et la place des syndicats**

MR dans son introduction constate qu'aujourd'hui les syndicats ne sont pas les seuls acteurs côté salariés de l'ESR : associations professionnelles et sociétés savantes, ONG etc. veulent représenter les collègues et se présentent comme plus aptes à le faire s'appuyant sur leur « expertise scientifique », tandis que les syndicats sont plutôt tournés vers des revendications générales (non spécifiques ESR), comme les salaires et les conditions de travail. Mais les syndicats sont les organisations les plus « complètes » : ils ont la pratique et l'expérience militante générale, mais aussi l'expertise scientifique puisqu'ils sont composés de personnels de l'ESR qui connaissent leur métier. MR parle de « contradiction » entre « partenaires sociaux » et « acteurs professionnels », mais ne penche pas pour les seconds. Il pense que les syndicats ne sont plus tous seuls face aux employeurs et qu'il faut en tenir compte.

Discussion

Les syndicats sont « une sorte d'ONG », donc en premier lieu des professionnels. C'est pourquoi il faut tenir compte des associations professionnelles à égalité avec nous (Roumanie).

Cette opinion est contestée par les Français et les Italiens. En France et en Italie, il n'y a plus de « dialogue social », sauf si on descend dans la rue. Notre Ministère reçoit et écoute volontiers les « associations professionnelles » et non les syndicats ; il en est de même avec nos Directions (France, SNCS). Mais quand nous discutons de l'évaluation de nos collègues, nous le faisons seulement en notre qualité de professionnels, non de syndicalistes (Italie). L'évaluation est un bon sujet qui monte qu'on doit être sur les deux fronts (Royaume-Uni). Les collègues adhèrent aux syndicats en premier lieu pour les questions transversales, salaires, conditions de travail, conventions collectives ; les syndicats ne doivent toutefois pas laisser la compétence professionnelle aux « experts » ; or nous ne sommes pas suffisamment nombreux et forts, c'est pourquoi nous faisons des choix (Allemagne). Les ONG ne représentent qu'elles-mêmes, mais elles veulent participer au « dialogue social » même au niveau européen au même titre que les syndicats, qui, eux, sont représentatifs des travailleurs. Il ne faut donc pas laisser les autres parler à notre place, car tout le monde se prétend « expert », ce qui n'est pas vrai. La Finlande se plaint que leur gouvernement considère les syndicats de l'ESR comme « de simples employés » (comme s'ils étaient des employés de bureau de l'administration), en leur enlevant la possibilité de s'exprimer comme professionnels.

Les comités d'évaluation comme le comité national en France ou les jurys de concours de recrutement, voire les CAP de promotion posent la question de notre représentativité quand nous y siégeons (France, CGT) : nous statuons sur des écoles thématiques, décidons de l'embauche de nouveaux collègues, de leur promotion etc. Nous siégeons en tant qu'élus syndicaux, mais le travail qui nous est demandé dépasse souvent ce cadre, devient une expertise scientifique (p. ex. les avis de pertinence sur des labos, des revues etc.). Nous agissons avec notre double identité, syndicaliste et professionnelle, sans jamais perdre de vue que nous devons rendre compte aux collègues par la suite.

JVJ approuve et ajoute les comités de lecture des revues (*peer reviews*). Nous devons former nos adhérents pour cette double mission. Les personnels de l'ESR via leurs syndicats doivent participer aux décisions qui les concernent.

MR pense que les syndicats doivent faire ce qu'ils savent mieux, et demander l'avis des experts professionnels pour le reste.

Propositions : discuter à nouveau de cette question après que chacun aura préparé son intervention sur « qu'est-ce qu'un syndicat ESR en Europe aujourd'hui ? » (SNESUP). Mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de mars 2016 et demander à chacun de se préparer, éventuellement répondre à un questionnaire (CGT).

JVJ : propositions acceptées, un questionnaire sera envoyé avant la prochaine réunion.

4. Réunion Erevan et mobilisations européennes

La proposition de l'IE de se mobiliser (ou de s'adresser aux gouvernements des pays) a eu un écho mitigé. JVJ pense que l'ESR demeure une compétence des pays, c'est pourquoi les collègues sont peu mobilisés lors des

appels européens. Le SNESUP trouve dommage que l'appel de l'IE n'ait pas eu plus d'écho en France, où les collègues ne se sont pas sentis concernés, malgré le fait que la proposition initiale émanait des syndicats français. Ils pensent que leurs revendications ne sont pas vraiment entendues au niveau européen. Le SNCS modère ce pessimisme : c'était la première fois qu'une action a été menée dans tous les pays à l'appel de l'IE, ce n'est donc pas étonnant qu'on ne réussisse pas tout de suite. Mais l'initiative a été positive et l'IE doit continuer ainsi. Une collègue (Irlande ?) trouve aussi l'appel positif : c'était la première fois que son gouvernement a convoqué les syndicats à des négociations, les a pris en compte sérieusement. En Allemagne, ils ont saisi l'occasion pour accentuer leur lutte contre la précarité, qui est en bonne voie : http://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3755

Australie : pays pionnier de la dérégulation de l'ESR, où la moitié des universités sont menacées de disparition. Pour nous, Bologne est un progrès (!) ; nous observons avec intérêt vos mobilisations européennes. Les universités australiennes du futur seront des *business centers* où toute collégialité disparaîtra. C'est pourquoi nous sommes attentifs à tout ce qui peut empêcher ce désastre, des méthodes d'organisation du combat syndical qui peuvent nous donner du courage.

JVJ constate que la marchandisation menace l'ESR en Europe, mais à des degrés divers selon les pays. La recherche n'est pas l'apanage des universités ou organismes publics, nous devons tenir compte de nos collègues des entreprises.

MR pense au contraire que nous ne devons pas laisser seules les entreprises, si les universités deviennent des *business centers* les syndicats doivent être présents aussi. *On remarque que JVJ raisonne plus en academic, MR en tant que fonctionnaire européen. Mais tous les deux ont l'illusion que les syndicats se feront entendre par les employeurs et par la Commission. Certains collègues qui se sont mobilisés contre la précarité pensent au contraire qu'aucun « dialogue » ne s'ouvrira sans rapport de force.*

Prolongement de cette discussion : l'Europass et son adaptation à l'ESR. L'université est censée le remplir avec les compétences et les connaissances acquises, les différentes certifications : cela doit être compréhensible dans tous les pays. Or à l'université les étudiants valident des unités, non des heures, et les cursus ne se découpent pas en paquets d'heures. Le renouvellement de l'Europass doit en tenir compte.

5. Prochain congrès de la CSEE de 2016 : idées pour la partie spécifique ESR

Portugal : meilleure intégration des réfugiés et migrants dans les institutions ESR des pays d'accueil ; plusieurs universités de plusieurs pays ont pris des initiatives, mais la CSEE doit coordonner et élaborer une plateforme globale. [MR répond que c'est prévu].

Roumanie : partenariat ESR et entreprises.

Hongrie : les progrès technologiques (*e-learning, self-learning* etc.) et les efforts du secteur lucratif pour se les approprier et augmenter les profits. Comment les institutions publiques peuvent-elles les affronter ?

Autriche : propriété intellectuelle, open access, data access (en liaison avec les directives européennes afférentes).

France (CGT) : la précarité grandissante dans l'ESR et comment y faire face [réponse : le sujet sera abordé de façon globale, pas de contribution spécifique ESR, elle doit s'intégrer dans la discussion générale].

Royaume-Uni et d'autres : l'éthique scientifique (y compris le plagiat, le copiage etc.). Il existe 14 façons différentes d'aborder le sujet selon les pays, il faut harmoniser au niveau européen. Deux professeurs écossais spécialistes du sujet sont chargés de l'étudier.

6. Relations internationales

Les objectifs de « développement soutenable » de l'UNESCO pour la décennie 2020-2030 : comment donner accès à tout le monde à une éducation de qualité et à leur portée (*affordable quality education*).

JVJ fait remarquer que la déclaration des droits de l'homme de l'ONU parle de *droit à l'éducation*, sans caractérisations supplémentaires superflues. C'est un droit fondamental de l'être humain. Aujourd'hui, on essaie de le « préciser » en se référant à l'employabilité etc., mais on néglige les connaissances. Or l'éducation a aussi pour but un meilleur emploi et l'acquisition de connaissances.

Une autre collègue pense que les études ne visent pas à former des travailleurs pour le « marché », mais à améliorer la vie.

7. TAFTA, TISA et éducation

Introduction : ces négociations sont très secrètes, le Parlement européen s'est saisi de la question tardivement. Il a fait des recommandations, notamment pour exclure les services publics de l'éducation (au sens large du terme). Il attend que les Parlements des pays-membres le suivent. Ce système est pensé pour les « investisseurs ». La Commission nous rassure qu'il n'y aura pas de risque pour les services publics, mais ce n'est pas vrai (pour ceux qui se rappellent, c'est un retour au GATT).

Allemagne : le week-end précédent, grande mobilisation anti-TAFTA, participation du public inattendue, cela signifie que les citoyens sont sensibilisés.

MR pense que le Parlement européen prend en compte les mobilisations dans les pays de l'UE. **Mais il ne dit pas si la Commission qui négocie en fait autant. Il est en tout cas important de ne pas perdre de vue ces négociations qui risquent de compromettre les services publics et d'affaiblir la justice des États.**

8. Partenariat universités-entreprises dans le cadre d'ERASMUS +

L'introduction répète les idées générales sur « l'excellence », la « qualité » censées être les objectifs de ces partenariats, la constitution de *knowledge alliances*, l'encouragement pour les étudiants de créer leur entreprise et de s'orienter vers le secteur privé à la fin de leurs études (« les docteurs n'ont pas comme débouché seulement le secteur académique »). Beaucoup de demandes de faire partie de ces alliances très sélectives : 230 en 2014, 10 approuvées ; 200 en 2015, 8 approuvées + 3 sur liste complémentaire.

Présentation du site <https://heinnovate.eu/intranet/main/index.php> (environ 500 institutions du monde entier y participent, 3000 utilisateurs).

Discussion

JVJ pense que les universités et les universitaires ont comme première mission l'éducation, c'est-à-dire la production et la transmission des connaissances et le développement de l'esprit critique. Ce partenariat réduit notre rôle en tant qu'éducateurs. Par ailleurs, les universités ont leurs systèmes d'accréditation qui ne sont pas pris en compte par les entreprises. [Réponse : non, les entreprises ne veulent pas transformer les universités en *training centers* pour leurs besoins]. Le SNCS répète que l'objectif primordial est l'éducation : les entreprises, grandes ou petites, apprécient le fait d'avoir des travailleurs bien formés, mais ce ne sont pas elles qui les forment. L'éducation sert pour tout débouché professionnel, public ou privé.

CGT : un « partenariat » suppose l'égalité, mais qui possède aujourd'hui l'argent ? Ce ne sont pas les institutions publiques de l'ESR. Les entreprises demandent beaucoup, mais ne développent pas leur propre recherche. En France, elles profitent de l'argent public (le crédit d'impôt pour développer la recherche et recruter des docteurs) sans ouvrir des laboratoires de recherche ou embaucher, c'est pourquoi nos jeunes docteurs ne trouvent pas des débouchés chez elles et les étudiants ne sont pas encouragés de poursuivre en doctorat. Parler de « partenariat » n'a pas de sens dans ces conditions : le public est censé transférer ses résultats aux entreprises, mais elles ne participent pas à l'effort pour les obtenir.

Australie : dans ce « partenariat », les syndicats des salariés sont complètement absents et il n'est pas envisagé de les prendre en compte. Or les syndicats de l'ESR publique voudraient bien travailler avec leurs homologues des entreprises et profiter de leur savoir-faire et de leur expertise. Par ailleurs, les entreprises ont besoin d'instances de décision verticales et rapides, ce qui va à l'encontre de la tradition démocratique et horizontale de l'ESR.

Italie : les États réduisent les budgets de la recherche fondamentale et des universités publiques. Nous avons un problème avec la « classe managériale » au niveau européen.

Suède : comment ce « partenariat » compte prendre en compte les libertés académiques ?

SNCS bis : comment est pris en compte le caractère soutenable environnemental et social ?

Réponses : plusieurs interventions ont parlé de la recherche, mais ce qui nous intéresse est l'université en tant que lieu d'apprentissage, non les partenariats de recherche. Il faut que les étudiants soient bien formés pour aller aux entreprises. La question du crédit d'impôt et des docteurs est française, ne pas généraliser. Les libertés

académiques ne sont pas réduites dans les pays avec des partenariats forts université-entreprise. Pour la « soutenabilité », il existe des programmes spécifiques qui la garantissent. Quand on se réfère aux « entreprises », on ne doit pas avoir en vue seulement les grands groupes (c'est ce qui ressort des interventions), mais surtout les petites entreprises, les entrepreneurs sociaux etc.

Les collègues n'ont pas été emballés par ce « partenariat » si bien vendu, la majorité est réticente. Aucune décision n'a été prise, pas de proposition de poursuivre sur le sujet.

9. RESAVER : fonds européen de retraite complémentaire pour le personnel de l'ESR

Introduction : ce fonds favorisera la mobilité au sein de l'espace européen de recherche, surtout pour les collègues de la recherche privée qui sont plus mobiles que ceux du public. Il est censé prendre en compte tout le monde, y compris les précaires ou les doctorants, qui ne cotisent pas tous à la retraite s'ils n'ont pas de statut. Il a été lancé en 2010, le dialogue avec les partenaires sociaux européens a commencé en 2014 (ce qui est contesté par les Français, mais aussi par d'autres : les syndicats n'ont pas été appelés à « dialoguer » ; MR, grand défenseur de RESAVER, pense que les syndicats doivent le co-gérer, mais ce n'est pas l'avis de la majorité). RESAVER est un fonds à but non-lucratif, basé en Belgique, avec 285 membres de 9 pays. Il facilitera les choses pour les pays où chaque institution a sa propre convention collective (universités autonomes et personnels non fonctionnaires), en évitant les négociations bilatérales compliquées en cas de mobilité dans un autre pays. Il empêchera la fuite des cerveaux (?). RESAVER est tellement bien conçu qu'il a suscité l'intérêt des Américains. Ses avantages : système cumulatif pour tous (privé et public), du PhD au départ en retraite ; on peut toucher la somme cumulée dès le début de la retraite sans attendre ; ses membres sont choisis très attentivement et ne peuvent être que des institutions ESR, non des particuliers. Mais ce serait trop compliqué que des représentants des travailleurs de chaque pays-membre y participent (sic).

Discussion

La FSU a élaboré une proposition alternative à RESAVER, plus simple et qui ne présuppose pas la constitution d'un fonds privé, seulement une sorte de caisse de péréquation (proposition jointe). RESAVER ne tient pas compte des systèmes des retraites de chaque pays, qui peuvent être meilleurs. Les investissements ne sont pas garantis : le fonds ne risque-t-il pas de faire faillite si l'argent est placé sur les marchés ? L'Italie soulève la question des placements éthiques. On nous parle de « dialogue social », mais on nous prend pour des enfants et il n'existe aucun dialogue démocratique sur RESAVER : c'est comme ça que vous faites monter l'extrême droite en Europe, en mettant de côté les citoyens et les représentants des travailleurs ; nous nous trouvons devant le fait accompli d'un consortium déjà tout prêt ; il faut un moratoire et du temps pour discuter (France, SNESUP).

La mobilité ne dépend pas des retraites, mais des salaires (France, SNCS).

CGT : appuie la protestation du SNESUP. RESAVER nous est présenté comme *la* solution, mais sait-on s'il en existe de meilleures et plus sûres ? La question de la mobilité des travailleurs de l'ESR en Europe est globale, RESAVER ne la prend que par un tout petit bout sans tenir compte des autres aspects, bien plus importants, qui la favorisent : salaires, conditions de travail, intérêt scientifique etc. Il en est de même pour la mobilité entre public et privé, à laquelle nous sommes favorables. Or RESAVER ressemble fort à un fonds privé classique qui investit sur les marchés. Pour vous, les choses vont vite, mais nous, nous ne pouvons pas décider sans consulter nos adhérents et l'ensemble de nos collègues, car cela les concerne. C'est pourquoi nous reprenons la proposition du SNESUP de créer un groupe de travail de l'IE spécifique retraites.

Allemagne : nous avons nos conventions collectives issues de négociations syndicats-employeurs, qui incluent les retraites. Mais RESAVER n'en tient pas compte : nos gouvernements peuvent l'utiliser comme prétexte pour ne rien faire.

Irlande : vous prétendez que RESAVER « n'a aucun coût », mais un tel fonds ne peut être « sans coût » : qui doit payer ? Et comment sommes-nous protégés contre une éventuelle faillite du fonds ? Est-il prévu de transférer nos cotisations RESAVER vers le système de notre pays ?

Réponses

RESAVER accroît la compétitivité de l'ESR. Nous ne prétendons pas qu'il est *la* solution, mais qu'il est *la meilleure trouvée aujourd'hui* (différence ?). Nous ne sommes pas contre la discussion avec les syndicats, mais elle prend du temps (par institution, par pays etc.). L'exemple de l'Autriche qui a 21 universités et autant d'accords collectifs « d'entreprise » montre la difficulté d'harmoniser et la nécessité d'un système comme

RESAVER. Ce n'est pas une « portabilité » de droits. Il n'y a aucune inquiétude de faillite. On examine la question des placements éthiques. Le transfert vers les systèmes des pays n'est pas encore résolu. « Nous ne sommes pas une société secrète, nous sommes ouverts aux discussions. Mais il est nécessaire d'élaborer une plateforme politique pour toute l'Europe ».

Conclusion CSEE : les syndicats veulent du temps pour discuter avec les collègues dans chaque pays ; les responsables de RESAVER se disent ouverts aux discussions ; le sujet doit donc être rediscuté à notre prochaine réunion du groupe ESR de mars.

Nous devons étudier RESAVER et la proposition de la FSU pour avoir si possible un avis argumenté. Si le groupe de travail est créé, il serait souhaitable que quelqu'un qui connaisse le sujet des retraites et de la mobilité internationale y participe pour la Ferc.

10. Recherche et innovation « responsables » : programmes 2016-2017 d'H2020

La présentation s'appuie sur la déclaration de Rome (novembre 2014). L'objectif est que la recherche réponde à des problèmes d'actualité en proposant des solutions pertinentes (comme actuellement la question des réfugiés). Une nouvelle société de la connaissance doit être créée, la recherche doit agir comme levier pour élever le niveau des citoyens, qu'ils sachent où s'adresser en évitant de tomber dans des considérations non fondées. Les syndicats peuvent y contribuer en tant qu'organisations représentatives des travailleurs dont le discours et l'expertise comptent : être des médiateurs entre la recherche et les citoyens.

Plusieurs thèmes sont évoqués, dont le genre, l'open access et l'ouverture de la science à la société (*open cloud*), l'éthique (y compris le rôle du *publish or perish*), les « risques » et comment y faire face, les enjeux de consommation « propre » et « responsable », la robotique, le vieillissement... Voir le site <http://www.rri-tools.eu/>

(Pas pu suivre la discussion sur ce sujet, car obligée de partir avant la fin de la réunion).

Conclusion générale : réunion intéressante de tout point de vue. La différence des traditions, us et coutumes syndicaux d'un pays à l'autre n'empêche pas la communication, et souvent les alliances. Nous nous faisons entendre et comprendre avec un langage approprié qui touche les collègues des autres pays. De plus, la fréquentation des fonctionnaires européens est profitable : il faut toujours bien connaître leur discours et deviner leurs intentions. L'ESR est une responsabilité des pays, mais de plus en plus intégrée au niveau européen, puisque les laboratoires et les universités collaborent, les collègues et les étudiants bougent, la science par définition dépasse les frontières.